

PROGRAMMES DE FIN DE SEMAINE, CAMPS DE NOËL ET RELÂCHES SAISON 2019-2020

Nom du/des participant(s):

	S AU DOMAINE SKIABLE : L'accès au domaine skiable n'est pas inclus dans le frais d'inscription au programme.
	e doit se procurer la passe de saison ou des billets journaliers. Dans le cas des programmes du week-end, <mark>les billets</mark> carte-école » du samedi sont valables à partir du 4 janvier et ceux de la carte du dimanche à compter du 12 janvier
<mark>2020</mark>	Carte-ecole » du sameur sont valables à partir du 4 janvier et ceux de la carte du diffianche à compter du 12 janvier Cette carte est non-transférable; un seul billet par jour, émis au détenteur. Présentez votre carte à la billetterie pour le billet.
INF	COURS DE GROUPE :initial
✓ V le a	ur tous les programmes, incluant le camp de relâche, l'âge de référence est celui au 1 ^{er} janvier 2020. Is devez arriver au point de rencontre 5 à 10 minutes avant le début du cours. Le cours débutera à l'heure prévue et retardataires devront se présenter à la cloche pour être pris en charge par un superviseur. Si un retardataire arrive c plus de 15 minutes de retard, ce sera la responsabilité du parent de retrouver la classe de l'enfant. Formulaire « autorisation à quitter seul » est disponible au comptoir de l'École de glisse (13 ans ou moins).
PRI	E DE PHOTOS : L'équipe du Mont SUTTON prend régulièrement des photos ou capte des images à des fins de
pron	tion, publicité ou publication publique. Par la présente, je reconnais que le participant mentionné ci-haut puisse ître sur ces photos ou images et autorise Mont SUTTON à les utiliser, et ce, sans aucune rémunération.
POL	IQUE D'ANNULATION COURS DE GROUPE :initial
√ L √ L n √ T	cole de glisse pourrait reporter un cours en cas de force majeure. La reprise aura lieu à la fin du programme. Darent a la responsabilité de vérifier si un cours est annulé en consultant la page des conditions de ski au intsutton.com/conditions ou en téléphonant au 450-538-2545 option 1, à partir de 6h30am le matin du cours. It programme peut être annulé en raison d'un nombre insuffisant d'élèves.
	cune demande de remboursement ne sera acceptée une fois le programme débuté.
Dan	NNAISSANCE ET ACCEPTATION DES RISQUES : e cadre des cours prodigués par l'École de glisse, je soussigné, nt à titre de parent, tuteur ou participant, reconnais et accepte ce qui suit :
1.	ESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE: il est de la responsabilité de l'élève de respecter les consignes, de mettre en pratique les nseignements reçus du moniteur et d'agir de façon sécuritaire. L'élève s'engage à respecter le code de conduite en ontagneinitial
	ESPONSABILITÉ DU PARENT / TUTEUR / RESPONSABLE ou PARTICIPANT :initial
✓	e parent/tuteur/responsable ou participant a la responsabilité de s'assurer que l'équipement de ski ou de planche à Bige de l'élève est adéquat, sécuritaire, en bon état et vérifié régulièrement.
	e parent/tuteur/responsable ou le participant a la responsabilité de divulguer à l'école et au moniteur toute condition édicale préexistante susceptible d'avoir un impact sur la pratique du sport de glisse et des risques inhérents. e port du casque est recommandé par l'École de glisse.
3.	DURS DE GROUPE: Dans le cadre d'un cours de groupe, l'attention du moniteur est divisée entre les élèves et le oniteur ne peut porter son attention sur un élève en particulier à tout moment. Dans le cadre d'un cours de groupe, elève pourrait être amené à emprunter les remontées mécaniques sans la présence de son moniteur dans la même naise (coordination à l'embarquement).
4.	CCEPTATION: Je reconnais que la pratique des sports de glisse et l'utilisation des remontées mécaniques comportent es risques et dangers inhérents, peu importe le niveau de supervision du moniteur et le niveau d'habilité de l'élève. accepte d'assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant des risques ou angers inhérents et accepte de libérer et exonérer l'École de glisse SUTTON de toute responsabilité pour tout ommage corporel, moral ou matériel pouvant en découler.
5.	e contrat ayant donné lieu au présent cours offert par l'École de glisse SUTTON est assujetti (1) d'élire domicile au uébec dans le district judiciaire de la station de ski qui sera le forum de toute réclamation, et (2) que les lois du Québec y appliquerontinitial
SIGI	À, SUTTON le j/m/a Signature



WEEKEND PROGRAMS, SKI WEEKS AND CHRISTMAS CAMPS 2019-2020 SEASON

Name of participant(s):

SKI AREA ACCESS: Ski area access is not included in the lesson registration fee. The student is responsible for purchasing a season pass or daily ski tickets. If part of the weekend program, Saturday's "school card" tickets are valid from January 4 and Sunday's tickets from January 12, 2020. The card is non-transferable; one ticket per day, issued exclusively to the card's holder. Present your card at the ticket booth to receive a ticket.		
PIC of pane	ROUP LESSON INFO:initial For all programs, including spring break ski week, the age of reference will be the age of the child on January 1 st , 2020. Students must arrive at the meeting point 5 to 10 minutes before the lesson begins. Lessons will begin on time and latecomers are required to present themselves at The Bell where a supervisor will assist them. If a latecomer arrives more than 15 minutes late, it will be the responsibility of the parent to find the class of the child. The "permission to leave alone" form is available at the Snow School desk for children 13 years or younger. CTURE POLICY: The Mont SUTTON team regularly takes photos or videos for promotional, advertising or any other type publication purposes. I hereby acknowledge that the participant mentioned above can appear in these photos or images at I allow Mont SUTTON to use them without any remunerationinitial INCELLATION POLICY FOR GROUP LESSONS:initial Snow School may reschedule a group lesson due to unforeseen events. The retake will occur at the end of the program. Parents are required to check if a lesson has been rescheduled by consulting snow conditions at	
montsutton.com/snowreport or by calling at 450-538-2545 (option 1) at 6:30am on the morning of the lesson. ✓ Any program may be cancelled due to insufficient enrollment. ✓ No lesson retake or lesson transfer is available for students who miss a lesson. ✓ No refund will be issued once the program has begun. ACKNOWLEDGEMENT AND ACCEPTANCE OF RISKS: In connection with the lessons given by the Snow School, I		
	RESPONSIBILITY OF THE STUDENT: The student has the responsibility to follow instructions, apply the teaching of the instructors and act in a safe manner. The student agrees to respect the Mountain Code of Conduct.	
✓	RESPONSIBILITY OF THE PARENT/GUARDIAN/PERSON RESPONSIBLE OR PARTICIPANT:initial The parent/guardian/person responsible or participant has the responsibility to ensure that the ski or snowboard equipment of the student is appropriate, safe, in good working condition and verified regularly. The parent/guardian/person responsible or participant has the responsibility to disclose to the Snow School and Instructor any pre-existing medical condition that may have an impact on the snow sport practice and on the inherent risks. The Snow School recommends that the student wear a protective helmet.	
3.	GROUP LESSONS: During a group lesson, the instructor's attention is divided among his or her students and he or she cannot supervise a particular student at all times. During a group lesson, the student may have to use chairlifts without the presence of his or her instructor on the same chair (coordination when loading).	
4.	ACCEPTANCE: I acknowledge there are inherent risks and dangers associated with snow sports and the use of chairlifts, notwithstanding the level of supervision of the instructor and the skill level of the student. I accept to bear the entire responsibility for any bodily injury, moral damage or property damage resulting from the inherent risks or dangers and accept to exonerate the Snow School from any liability for any bodily injury, moral damage or property damage resulting therefrom.	
5.	The contract giving rise to this course offered by the "The SUTTON Snow School" is subject (1) to elect judicial domicile in Quebec, in the judicial district of the ski resort, which will be the forum for any claims and (2) That the Quebec laws will applyinitial	
SIC	GNED IN, SUTTON on d/m/y Signature	